



SEANCE DU  
27 MAI 2026

OBJET DE LA  
DELIBERATION

MISE À JOUR DE L'ORDRE  
DU TABLEAU DES  
ADJOINTS ET DES  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX ET DES  
DÉLÉGATIONS DE  
FONCTIONS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 27 mai 2026**

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 21 mai 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc de Mme BARLET Stéphanie). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme POCLET Dominique). M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique. M. SIX Roland. M. RAVEZ Jean-Marie (Proc. De M. SCHOLLART Denis). Mme MADAU Graziela. M. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc. De Mme GOUAL Rahma). LEMAIRE Sabrina. M. CROISIER Benjamin. Mme DUBAR Pauline M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. RICHARD Frédéric (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah (Proc. De LAMPIN Laurence).

Absents ayant donné procuration : Mmes BARLET Stéphanie. POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes GOUAL Rahma. CABOCHE Cécile. LAMPIN Laurence.

Absents excusés : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. BLONDEAU Olivier. GIBOIRE Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DIOUANI Sarah.

**Monsieur le Maire** explique à l'Assemblée que suite à la fixation du nombre d'Adjointes à 7, il convient de procéder à la mise à jour de l'ordre du tableau des Adjointes et des Conseillers Municipaux.

Il est proposé de remonter chaque adjoint d'un rang à compter de l'Adjoint venant immédiatement après l'Adjoint démissionnaire, ainsi qu'il suit :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Stéphanie BARLET
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : Mildred WERQUIN
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Laurent THUILLIEZ
- 4<sup>ème</sup> Adjoint : Peggy MIJUN
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Alain BAILLET
- 6<sup>ème</sup> Adjoint : Dominique POCLET
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Ouassini LENBA

Cette modification de la composition de l'équipe municipale entraînera un ajustement de certaines délégations, prises par arrêté du Maire.

**Monsieur le Maire** propose les aménagements suivants :

- Madame LEMAIRE Sabrina, Conseillère Municipale Déléguée à la Vie associative autre que sportive et au partenariat avec la Ville de Raszków » **se verra ajouter la délégation « Culture ».**
- Monsieur SERIO Bernard, occupera le poste de Conseiller Municipal Délégué en charge du « Sport ».

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'exposé du Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté de délégation du 28 mars 2026 portant délégation de fonction à Madame Sabrina LEMAIRE, Conseillère Municipale Déléguée,

**Et après en avoir délibéré, par 24 Voix Pour** (M. FRANCONVILLE Tony (Proc de Mme BARLET Stéphanie). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme POCLET Dominique). M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique. M. SIX Roland. M. RAVEZ Jean-Marie (Proc. De M. SCHOLLART Denis). Mme MADAU Graziela. M. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc. De Mme GOUAL Rahma). LEMAIRE Sabrina. M. CROISIER Benjamin. Mme DUBAR Pauline M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. RICHARD Frédéric (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). M. FERNAND Matthieu) **et 2 Abstentions** (Mme DIOUANI Sarah (Proc. De LAMPIN Laurence)),

- **VALIDE** la mise à jour de l'ordre du tableau des Adjointes et des Conseillers Municipaux,
- **VALIDE** la nouvelle délégation de fonction de Madame LEMAIRE Sabrina qui sera prise par arrêté municipal concomitamment au Conseil Municipal,
- **VALIDE** la délégation de fonction accordée à Monsieur SERIO Bernard qui sera prise par arrêté municipal concomitamment au Conseil Municipal,
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20260527-DEL02270520